

Image not found or type unknown



Débit de chèques D une personne placée sous curatelle renforcée

Par **faburelmariepierre**, le **15/06/2017** à **22:39**

Ma mère bipolaire était sous curatelle renforcée mais elle a mis main basse sur un chéquier qu'elle a retrouvé qui avait été émis avant sa protection. Elle n'a pas voulu le restituer à sa curatelle et a émis tous les chèques qui ont tous été débités par la banque malgré le fait qu'ils savaient son placement sous curatelle renforcée, avaient-ils le droit de le faire, surtout qu'ils ont laissés descendre sous le seuil autorisé débiteur occasionnant des frais supplémentaires ?